

# COMMUNE D'ORON-LA-VILLE

## PLAN DES ZONES

### MODIFICATION D'AFFECTATION

Approuvé par la Municipalité  
d'Oron-la-Ville dans sa séance  
du 27 MARS 1990

Le Syndic: Le Secrétaire:



Plan déposé au greffe Municipal pour  
être soumis à l'enquête publique  
du 27 MARS 1990 au 26 AVR. 1990

Le Syndic: Le Secrétaire:



Adopté par le Conseil communal  
dans sa séance du 11 JUIN 1990

Le Président: Le Secrétaire:



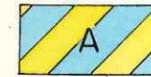
Approuvé par le Conseil d'Etat  
dans sa séance du 18 JUIL. 1990

L'atteste, le Chancelier:



*[Signature]*

#### LEGENDE



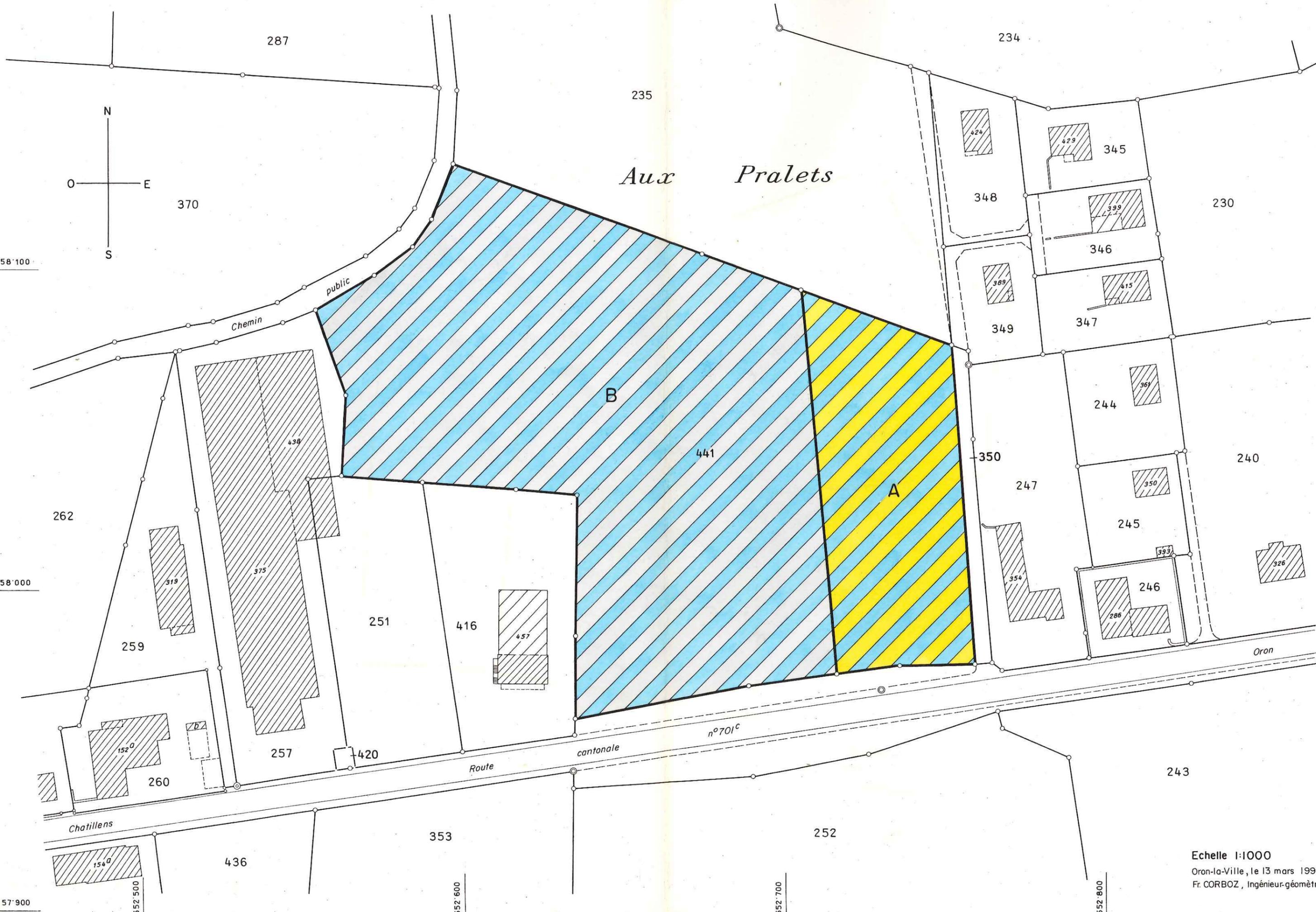
Passe de zone villa en zone de construction d'utilité publique



Passe de zone agricole en zone de construction d'utilité publique

#### REGLEMENT

- 1) Les dispositions du chapitre IX article 37 concernant la zone d'utilité publique prévue par le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions sont applicables.
- 2) En application de l'article 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit le degré de sensibilité II est attribué à la zone prévue par le présent plan.
- 3) La présente modification entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.



*Aux Pralets*

B

A

Echelle 1:1000  
 Oron-la-Ville, le 13 mars 1990  
 Fr. CORBOZ, Ingénieur-géomètre